

Agadir : Des anomalies criantes

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-10-2009 21:35:14

Le transport urbain des personnes par bus fait défaut.

Le transport urbain dans le grand Agadir n'est vraiment pas en bonne santé et il n'a pas encore su comment emprunter le bon chemin vers la procuration de solutions structurantes et efficaces à des anomalies qui sont pour leur part profondes.

Les prestations de services, en la matière, prodiguées à la population évoluant au niveau de cette ville, pour ne pas dire qu'elles sont médiocres, précaires et dépassées, on va se contenter de dire qu'elles ne répondent pas aux besoins croissants du citoyen gadiri en matière, bien sûr, du transport urbain des personnes par bus.

Tout ceci révèle les handicaps dont souffrent les opérateurs du secteur, dont bien effectivement la RATAG, ZETRAP et GAB, desservant, depuis déjà une éternité la ville d'Agadir, à travers leur procuration de moyens logistiques et humains en matière de transport qui ne répondent ni aux normes sécuritaires, mondialement reconnues, ni à celles relatives au bien être du citoyen et qui ne respectent pas non plus le critère de préservation de l'environnement. En bref, un transport qui devrait être boycotté et qui, dans le cadre d'une approche revancharde, devrait être soit, dûment, restructuré, soit procéder à la passation ou à la mise en délégation de la gestion du service public urbain, dans la perspective, bien sûr du recours à une solution alternative à ce problème, d'un puissant magnat et opérateur potentiel du transport, détenteur d'un cahier de charges, proprement dit colossal, en mesure de relever ce défi.

Après avoir procédé, en date du 28 mai de l'année en cours, à la présidence de la séance d'ouverture de plis, tenue dans le cadre de l'appel d'offres international, relatif à la mise en délégation de la gestion du service public du transport urbain dans le grand Agadir. Au terme de cette séance, le groupe ALSA transport a été déclaré, à l'unanimité des présents, adjudicataire provisoire de la gestion du service public du transport urbain de personnes par autobus. Cette mise en délégation n'a pas été opérationnalisée à cause, bien sûr, de la décision de la cour de justice du tribunal commercial ayant mis terme à ce projet, dont la ville d'Agadir a grandement besoin, tranchant, ainsi, dans des dossiers déposés auprès de ce tribunal par les opérateurs "traditionnels" qui ne sont autres que ZETRAP et GAB.

Conscient, donc, de l'importance de la promotion de la destination touristique de cette ville, censée être la capitale du sud et vu la réputation dont elle jouit, la mise en palace d'un transport satisfaisant. Rachid Filali, wali de la région SMD et gouverneur de la préfecture d'Agadir Idaoutanane, agissant en sa qualité de mandataire du conseil préfectoral d'Agadir Idaoutanane et de celui d'Inezgane, de Dcheira Aljihadia et d'Ait Melloul, a convoqué le 06 du mois en cours, la tenue d'une session extraordinaire du conseil d'administration de la Régie autonome du transport d'Agadir (RATAG). Le vendredi 16 du même mois, le wali de la région a présidé, au siège de la wilaya, le conseil d'administration de la régie autonome du transport urbain d'Agadir, en présence du gouverneur de la province d'Inezgane Ait Melloul et en celle des membres de ce conseil. Les travaux de cette séance

ont débouché sur la promulgation d'une résolution adoptée à l'unanimité qui s'assigne la location de bus par la régie en vue de subvenir aux besoins, en la matière, à la demande urgente des citoyens et des étudiants notamment. Les réunis ont, ainsi, adopté à l'unanimité un budget modificatif nécessaire pour le financement de cette opération.

Enveloppe budgétaire

Dans ce contexte, le ministère de l'Intérieur a attribué une enveloppe budgétaire d'équilibre s'élevant à 11 millions de dirhams, allouée à cette opération, consistant en la location, dans la première phase, de 20 autobus qui seront, principalement, consacrés au transport scolaire et dont bénéficieront, notamment, les étudiants de l'université Ibn Zohr, et ce, bien sûr, pendant les horaires de pointe, à 08h, en l'occurrence, à midi, à 14h et à 18h et permettront, aussi, le renforcement du réseau régulier en dehors de ces horaires.

Abdelfattah Aberbri
LE MATIN